



BUREAU SYNDICAL DU 25 novembre 2025

PROCÈS-VERBAL

Séance du 25 novembre 2025

Date de convocation : 18 novembre 2025

Membres en exercice : 10 titulaires

Membres présents : 7 à l'ouverture de la séance

Nombre total de voix : 7 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 7/10 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à onze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative :

Pierre Martinez, Véronique Martin, Thierry Agnel, André Brundu, Thierry Féline, Loïc Fataccioli, Josiane Rosier-Dufond

Absents excusés :

J. Denat

Administration :

Maxime CHARLIER, Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction.

Ordre du jour :

Délibérations par délégations :

1. Demande de financement au titre du dispositif DLAL FEAMPA - Animation et fonctionnement du GALPA 2026

Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical :

2. Portée à connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 (ROB)
3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 (DOB)
4. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
5. Participation des entreprises aux dépenses du club des entrepreneurs - Adhésion 2026
6. Immobilisations : Mise à jour de l'inventaire du syndicat mixte - sorties de l'actif

Questions diverses :

7. Recrutement chef de projet PAH (remplacement)
 8. Trésorerie dans l'attente des versements FEADER pour l'animation du GAL exercices 2023-2024-2025
-

M. Le Président Pierre Martinez ouvre la séance après l'accueil des élus et constate le quorum. Celui-ci étant atteint, la délibération votée.

I- DELIBERATION

Objet : Demande de financement au titre du dispositif DLAL FEAMPA - Animation et fonctionnement du GALPA 2026

Rapporteur : P. Martinez

Exposé :

Le PETR Vidourle Camargue est lauréat du dispositif européen DLAL FEAMPA 2023-2027 depuis le 13 juillet 2022 (date de sélection de la candidature). Une convention de mise en œuvre des mesures DLAL FEAMPA sur le territoire du GALPA a été signée en 2023.

Dans ce cadre, le PETR Vidourle Camargue doit assurer le fonctionnement du programme en mobilisant au minimum 1 ETP sur ces missions d'animation et de gestion.

La présente délibération a pour objet la sollicitation des crédits d'aide associés à cette obligation. Le dispositif européen DLAL FEAMPA prévoit une prise en charge à hauteur de 40% par l'Europe et de 40% de la Région. Le PETR assure la prise en charge des 20% restants.

La Commune du Grau du Roi s'est engagée par convention à prendre en charge les dépenses inéligibles à hauteur de 10 000 € par an.

En 2026, le GALPA DLAL FEAMPA Vidourle Camargue doit prévoir un dépôt de dossier de demande de subvention pour son animation et fonctionnement. Il convient de présenter la répartition prévisionnelle des dépenses d'animation et de fonctionnement de la manière suivante :

Animation/fonctionnement DLAL FEAMPA de janvier à décembre 2026

DEPENSES DE PERSONNEL					
Agent	Fonction	Coût annuel	Coût horaire	Temps consacré	Montant présenté
Ludivine JOUVE	Animatrice/Gestionnaire	50 122.33 €	31.19 €	1 607 h	50 122.33 €
DEPENSES FORFAITAIRES - COÛTS INDIRECTS					
Taux forfaitaire de 25% des dépenses de rémunération					12 530.58 €

Les coûts indirects comprennent les frais généraux, de déplacement, d'hébergement et de restauration. Ils représentent 25% des dépenses de rémunération sur la période 2023-2027.

TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES 2026	
Type de dépenses	Montants présentés
Dépenses de personnel	50 122.33 €
Dépenses forfaitaires - Coûts indirects	12 530.58 €
TOTAL	62 652.91 €

PLAN DE FINANCEMENT		
Conseil régional Occitanie	40 %	25 061.16 €
DLAL FEAMPA	40 %	25 061.16 €
Autofinancement	20 %	12 530.59 €
TOTAL		62 652.91 €

Il est proposé au bureau syndical :

- D'adopter le projet d'animation, les dépenses et le plan de financement présentés,
- D'autoriser le Président à demander les subventions auprès de l'Union européenne et de la Région Occitanie pour l'opération citée en objet,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 7

Abstention : 0

Vote contre : 0

II- RAPPORTS

Objet : Finances
Rapport d'orientation budgétaire 2026

Rapporteur : M. Pierre Martinez, Thierry Agnel

A l'appui du rapport d'orientation budgétaire 2026, M. Agnel présentera les données nationales 2025 et les orientations 2026 ainsi que les chiffres pour les collectivités locales. Ensuite sera abordée la situation budgétaire du PETR. Rappel du budget primitif 2025 avec décision modificative comprise :

- FONCTIONNEMENT : 859 171,90 € €
- INVESTISSEMENT : 130 872,04 €€

Le Résultat prévisionnel 2025 cumulé (fonctionnement + investissement) est établi à + 278 367,72 €. Pour mémoire le résultat cumulé (fonctionnement + investissement) à la clôture 2024 était de + 274 367,72 €

M. Agnel, après le rappel des chiffres, constate que le budget et les résultats 2025 sont quasiment identiques à l'année dernière.

Les missions du PETR et les dépenses qui en découlent portent surtout sur les dépenses de personnel et de fonctionnement. Les effectifs sont au complet sur la totalité de l'année 2025.

Les recettes restent stables et les dépenses de personnel également.

Il existe quelques variations au niveau des recettes du département et de la région mais qui se compensent l'une l'autre.

Le PETR n'a pas de dette.

M. Agnel prévoit de faire le point sur les actions mises en place en 2025.

M. Féline demande, au sujet des recettes, ce qu'il en est des cotisations des communautés de communes.

Il lui est répondu que les cotisations n'évolueront pas en 2026.

M. Fataccioli précise le ressenti des élus de Lunel Agglo qui voient leur cotisation comme finançant en grande partie le fonctionnement du PETR alors que la participation des 5 EPCI représente 51% des recettes en 2025.

M. Martinez propose que soit précisé dans le ROB la part de financement des EPCI dans le fonctionnement de la structure. Prévoir un graphique à ce sujet.

Il n'y a pas d'autres questions des élus.

Objet : Finances
Débat d'orientation budgétaire 2026

Rapporteurs : M. Thierry Agnel

M. Agnel s'appuiera sur le ROB pour mener le débat d'orientation budgétaire (DOB).

Objet : Finances
Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Rapporteurs : M. Thierry Agnel

A la demande de la paierie départementale, et afin de procéder au paiement de mandats d'investissement avant le vote du budget 2026 (plafonné à 25% des crédits ouverts au budget précédent) comme le prévoit la nomenclature M57.

Le Bureau valide la demande d'autorisation que sera présentée en comité syndical.

Objet : Participation des entreprises aux dépenses du club des entrepreneurs – Adhésion 2026

Rapporteurs : M. Pierre Martinez

Les participations restent inchangées par rapport à l'année dernière.

Il est prévu une nouvelle adhésion en tant que membre d'honneur pour les anciens membres retraités du club d'un montant forfaitaire à l'année de 50 €.

Il n'y a pas de remarque des membres du Bureau.

Objet : Immobilisations : Mise à jour de l'inventaire du syndicat mixte – Sorties de l'actif

Rapporteurs : M. Thierry Agnel, M. Pierre Martinez

Suite notamment au déménagement intervenu en 2019 et à la vétusté ou l'obsolescence lié à l'usage et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de sortir de l'actif les biens réformés, vendus, perdus ou détruits au 31 août 2025.

Les élus approuvent la démarche et le rapport qui sera présenté en comité syndical.

III-QUESTIONS DIVERSES

Recrutement chef de projet PAH (remplacement)

Comme déjà évoqué, il faudra procéder au remplacement de l'agent cheffe de projet Pays d'art et d'Histoire en 2026. La procédure de recrutement est en cours. Les candidatures de 3 postulants (3/15) ont été retenues.

Le 4 décembre se dérouleront les sélections avec une mise en situation (visite commentée de la ville de Sommières), puis les entretiens proprement dit.

Mme Rosier-Dufond demande quelle est la tranche de salaire prévue ? Il lui est précisé que conformément à la grille indiciaire, elle se situe entre 2 000 et 2 500 € pour un début de carrière.

M. Martinez souligne les hautes compétences demandées.

Mme Rosier-Dufond demande si les candidatures sont validées par le ministère et s'il y a un financement pour le poste.

Effectivement, entrent dans la composition du jury le directeur régional des affaires culturelles, le directeur de la Culture et du Patrimoine à la Région et l'association nationale des chefs de projets Villes et Pays d'art et d'histoire.

De plus, l'Etat finance le Pays d'Art et d'Histoire à hauteur de 20 000 € pendant 5 ans.

M. Fataccioli demande s'il est prévu un tuilage.

M. Charlier précise que Mme Carlier va déclarer une micro-entreprise permettant pendant 3 mois et à raison de 2 jours/semaine de procéder au tuilage, pour un coût prévu de 4 800 €.

M. Martinez tient à ce que le départ de Mme Carlier soit marqué par la remise de la médaille du PETR.

M. Fataccioli suggère que des vidéos soient réalisées afin de garder la mémoire du patrimoine du PETR et sa mise en tourisme.

M. Charlier annonce la publication de l'inventaire complet du patrimoine du PETR en début d'année 2026.

Trésorerie dans l'attente des versements FEADER pour l'animation du GAL exercices 2023-2024-2025

Le sujet avait été abordé en bureau syndical du 30 septembre dernier évoquant la trésorerie dans l'attente des versements FEADER pour l'animation du GAL exercices 2023-2024-2025.

Les élus s'étaient exprimés favorablement pour un paiement de 50% d'acompte des EPCI en janvier.

Il a été repris en comité syndical du 15 octobre dernier pour préciser que l'appel à cotisations 2026 sera effectué dès le mois de janvier à hauteur de 50% des montants 2025 avant le vote des budgets primitifs des EPCI.

M. Charlier précise que l'information a été envoyée aux DGS des 5 EPCI.

Autre question diverse

Un point est rajouté aux questions diverses suite à l'interpellation du PETR par la PLIES Est-Héraultais dont le conseil d'administration a décidé la fermeture définitive. La dissolution de la PLIES soulève la question de la reprise des personnels.

Il est proposé au PETR de reprendre un agent, facilitateur des clauses sociales, qui travaille déjà sur 3 EPCI du territoire avec un financement à 100% des EPCI concernés, du FSE et de la DDETS.

M. Martinez et les élus ne voient pas le lien avec les missions du PETR et les domaines dont il s'est saisi. Après discussion, il est demandé à M. Charlier de faire une réponse en ce sens.

Pour information :

Le comité syndical se déroulera le mercredi 10 décembre à 17h00 (au lieu de 18h).

Les prochaines dates à retenir pour le vote du budget sont :

- Prochain bureau le mardi 27 janvier 2026 à 11h00.
- Prochain comité le mercredi 11 février 2026 à 18h00.

La séance est levée à 11h40.

Compte-rendu rédigé le 25 novembre 2025 à Aimargues,

Le Président, Pierre Martinez

